

# **Analyse par genre de la participation et de la sous-représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles et décentralisées au Bénin**

**S. Hygin Faust KAKAI**

Maître Socio-anthropologue

DESS en Populations et dynamiques urbaines

DEA en Droits de l'homme et démocratie, Chaire UNESCO

Master recherche shs-sciences de l'éducation, Université de Besançon

Chercheur en Science politique, Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

*Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010

ISSN 1840-6130

## **Pour citer cet article :**

— KAKAI S. H. F., Analyse par genre de la participation et de la sous-représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles et décentralisées au Bénin. *Revue Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010

Cet article a été publié pour la première fois par le *Réseau francophone Genre et action*, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article6384>, février 2008. Suite aux enquêtes démographiques de 2006 et aux élections locales d'avril 2008, le présent article est une version améliorée et actualisée de la précédente.

© CAREDE, 2010. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit, sans l'approbation du CAREDE.

## **RESUME**

A travers ce texte, l'auteur veut mettre en exergue la problématique de la représentativité politique des femmes au sein des instances décisionnelles et ce, dans la perspective genre. En effet, en Afrique subsaharienne et au Bénin en particulier, le contexte dans lequel il est impérieux de protéger et de concrétiser les droits humains notamment politiques des femmes est de plus en plus celui de la décentralisation. Malgré le cadre institutionnel et les dispositions légales (Constitution, conventions internationales ratifiées etc.) qui garantissent à tous une participation réelle et égale au processus démocratique au Bénin, le constat empirique révèle la sous-représentativité des femmes non seulement aux niveaux des instances décisionnelles étatiques (Gouvernement, Assemblée Nationale, Institutions de contre-pouvoir, etc.) mais aussi déconcentrées et décentralisées (Préfecture, Mairie, etc.). Cette marginalisation politique dont sont victimes les femmes béninoises n'est-elle pas le produit de la culture au sens anthropologique du terme ? Ou devait-on interroger l'environnement politique qui certainement n'offre pas les conditions meilleures aux femmes pour leur pleine participation ? Les réformes administratives liées à la décentralisation peuvent-elles permettre aux femmes d'avoir une nouvelle visibilité en matière de participation à la vie politique ? L'enjeu ici est de faire, après une lecture de la situation, une analyse critique de leur accès aux charges publiques dans un contexte de décentralisation.

**Mots clés :** genre, décentralisation, pouvoir, société

## **ABSTRACT**

In this text, the author underlines the problem of women's political representativeness among the decision-making authorities, in a gender perspective. In fact, in sub-Saharan Africa, especially in Benin, the context in which it is imperative to protect and make women's human rights become a reality, particularly their political rights, is becoming more and more a context of decentralization. In spite of the institutional framework along with its legal provisions (Constitution, ratified international conventions, etc.) which guarantee every citizen a real, equal participation in the democratic process in Benin, empirical observations reveal the under-representativeness of women, not only at the level of the public decision-making authorities (Government, National Assembly, Countervailing power institutions, etc.) but also at the level of the devolved and decentralized authorities (Prefecture, Town hall, etc.). Should this political marginalization affecting Beninese women be considered the product of culture, in its anthropological sense? Or should we rather doubt and question whether the political environment provides women with the best conditions for their full participation? Can the administrative reforms related to decentralization enable women to gain new visibility as far as their participation in political process is concerned? This article will present an overview of the situation and make a critical analysis of women's access to public functions, in a context of decentralization.

**Keywords:** genre, decentralization, power, society.

Nombreux sont les pays d'Afrique au sud du Sahara, à amorcer ces 10 dernières années, leur processus de démocratisation voire de décentralisation. La décentralisation loin d'être une balkanisation des Etats, est un véritable indicateur de démocratie, de participation des acteurs sociaux et de la société civile à la gestion durable de la cité. Ces domaines de viabilité sont donc essentiellement :

- Le juridico-administratif : lié à la gestion rationnelle et transparente des affaires publiques et locales ;
- Le géo-écologique : ayant trait aux découpages territoriaux en arrondissements, en provinces, en départements, en sous-Etats et à la gestion des ressources naturelles ;
- L'économique : comme condition sine qua none de la dynamique des collectivités locales et des pouvoirs locaux ;
- La politique : comme l'expression de démocratie participative ; et
- L'identitaire : qui pose le problème de citoyenneté, d'appartenance ethnique, de sexe, du statut de citoyen libre etc.

Le projet de décentralisation en Afrique repose en règle générale sur le présupposé explicite que la trop grande centralisation des décisions politiques au sommet de l'Etat étouffe les initiatives politiques économiques locales (Bierschenk Thomas, 1995). Dans cette perspective, l'opérationnalisation de la décentralisation crée un cadre géopolitique d'application de la bonne gouvernance et ce, pour un développement durable. Or, qui dit démocratie, décentralisation et bonne gouvernance dit participation de tous au développement.

En réalité si cette assertion paraît, du point de vue théorique logique et justifiée, il semble que dans les faits de développement, certaines couches sociales notamment la couche féminine sont frappées par une sous représentativité au sein des instances décisionnelles. "Dans le contexte de l'Afrique contemporaine, les droits de la femme sont loin d'être une réalité" (UIDH, rapport de 1995/1996) et cette situation des femmes doit interpeller la conscience collective dans la mesure où la protection et l'affirmation des droits des femmes constituent un facteur de développement durable. "Une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions établira un équilibre qui correspondra mieux à la composition de la société. L'égalité de participation aux prises de décision n'est pas seulement une simple

question de justice ; on peut y voir aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération” (URD, 1999).

De ce fait, il sera question pour nous de lever un voile sur l’« **Analyse par genre de la participation et de la représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles déconcentrées et décentralisées au Bénin** ».

Les réflexions sur la problématique à l’étude s’articulent autour des quatre parties à savoir :

- i) Clarification conceptuelle ;
- ii) Constat empirique de la sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles ;
- iii) Eléments explicatifs de la sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles ;
- iv) Genre et décentralisation pour un développement local durable.

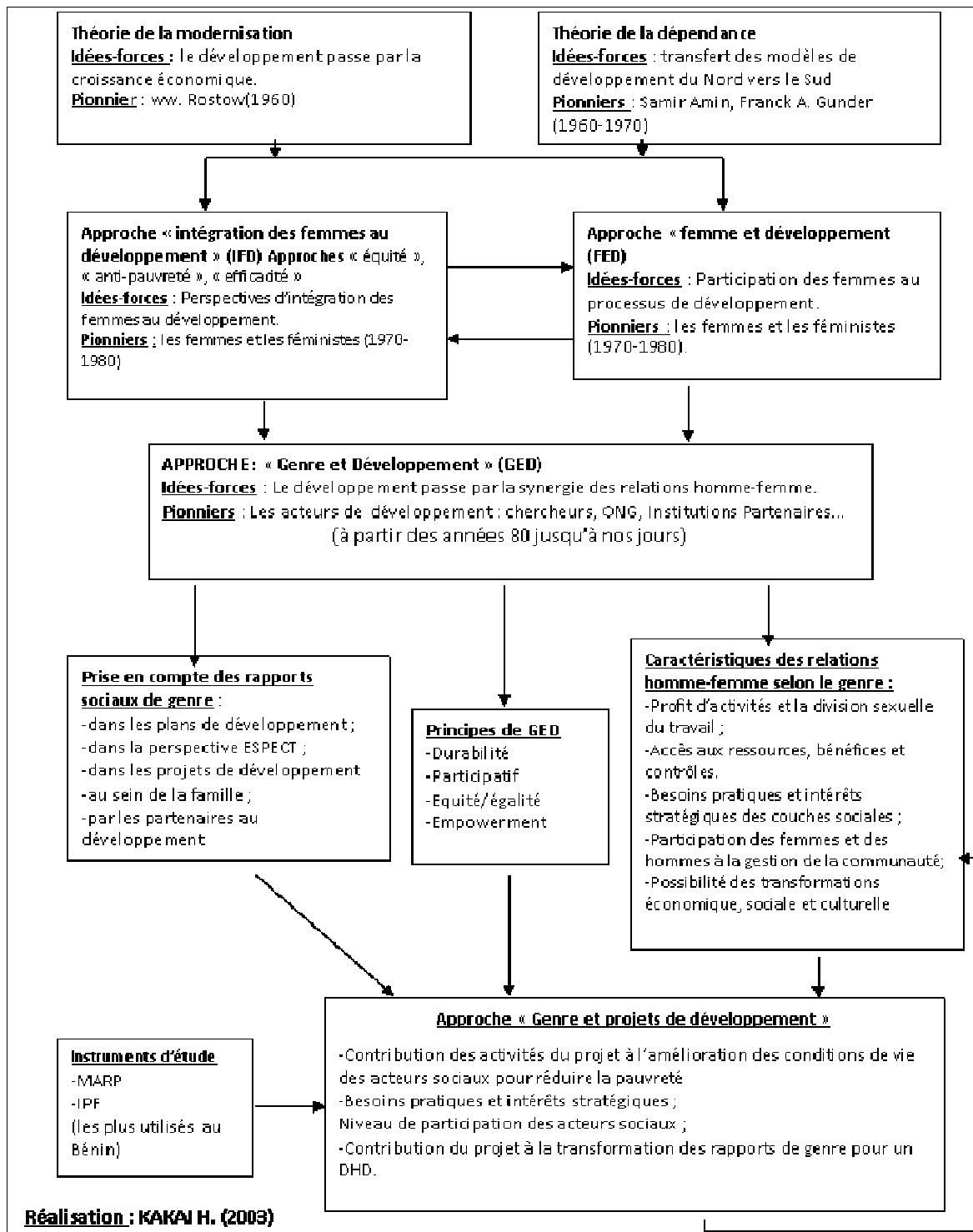
## **1- Clarification conceptuelle**

Les concepts clés mis en exergue dans cette étude sont : genre, décentralisation et déconcentration.

### ***1.1- Le concept genre***

Le concept « genre » est selon Madhu Bala Nath (1999) « ce qui différencie les aspects sociologiquement attribués à l’identité d’un individu, des caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes. Le genre a trait à notre façon de penser, comment nous nous sentons, et ce que nous pensons pouvoir et ne pas pouvoir faire à cause de concepts socialement définis de masculinité et de féminité ». Le concept genre relève donc du culturel. Jeanne Bisilliat (2000) l’a défini comme « le sexe socialement construit qu’il soit féminin ou masculin ». Il y a donc une différence entre sexe et genre et l’introduction du concept genre permet de ne plus « sexuer » le développement.

Le genre dans la typologie de Anne Zwahlen (1996) est le sexe socialement construit. Autrement dit, c’est le résultat d’un apprentissage communautaire (acquis) et de ce fait, il permet une reproduction du comportement. Mais ces approches de définition nous renseignent peu sur l’évolution du concept de développement voire sur la genèse du concept genre et son lien avec la décentralisation. Pour ce faire, le présent cadre conceptuel met en exergue les différentes théories de développement élaborées depuis 1960 jusqu’à nos jours.



Ce cadre conceptuel présente le mérite d'avoir distingué les approches de développement se rapportant à différents niveaux (individuel, familial, communautaire, national...) de la réalité sociale (le bien-être). Il permet aussi d'identifier les modes de relations entre les approches et les niveaux. Son intérêt réside dans son adaptabilité à tous les pays en développement car il









## **2- Constat empirique de la sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles au Bénin**

Au plan strictement juridique, les hommes et les femmes dans la plupart des pays africains dont le Bénin sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'exercice des droits politiques. Cette égalité est affirmée d'une part dans les instruments internationaux de l'ONU à travers la *Déclaration universelle* de 1968 (art 21), le *Pacte international sur les droits civils et politiques* de 1966 (art 25) et surtout la *Convention sur les droits politiques de la femme* de 1952 (art 7) d'où il ressort que " toute personne a le droit de voter, d'être éligible, d'accéder aux fonctions publiques de son pays sans aucune discrimination, de participer aux organisations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique...".

D'autre part cette égalité est affirmée dans la *Constitution* du Bénin qui dispose en son article 26 que « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit... ». En ce sens, des mesures ont été prises pour rendre effectives ce principe d'égalité des citoyens hommes et femmes. On peut noter entre autres, la création au Bénin en 1993 de la Commission nationale pour l'intégration de la femme au développement (CN/IFD) et la création en 1998 d'un Ministère chargé de la condition féminine qui a évolué pour donner lieu en 2001, au Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, dont l'une des directions s'occupe spécifiquement de la promotion de la femme avec comme support méthodologique, le Plan d'action national de la promotion féminine élaboré en 2001. En dépit de ce cadre institutionnel, les femmes au Bénin sont à tout point de vue sous-représentées dans les différentes structures politiques.

En effet, le Bénin a connu depuis son adhésion à la démocratie, 4 élections présidentielles, 5 élections législatives et 2 élections locales. Les résultats des 4 élections présidentielles affichent deux fois sur quatre, strictement des candidatures masculines. L'élection de 2001 a connu l'inscription d'une femme tandis que celle de 2006 a enregistré la candidature de deux femmes. Les résultats des élections législatives ont donné en mars 1991, 64 députés dont 3 femmes (soit environ 4,5%). Les résultats des 3 dernières (1995, 1999, 2003) sont identiques car l'Assemblée Nationale a chaque fois compté 6 femmes parmi ses 83 membres, soit environ 7%. Sur les 500 femmes inscrites aux élections locales de Décembre 2002 (8% du total des inscriptions enregistrées), 48 femmes seulement sont élues conseillères dont 2 maires (maires des communes de Pobè et Kérou) sur un total de 1119 conseillers et conseillères pour

l'ensemble des 77 communes du Bénin, soit environ 3,8%. Seules 65 femmes ont pu être élues au poste de conseillers communaux sur les 1420 postes pourvus lors des élections municipales et communales des 20 avril et du 1er mai dernier au Bénin, indique l'analyse des résultats publiés par la Commission électorale nationale autonome (CENA). Au gouvernement, la participation des femmes a varié de 2 à 5 sur un total de 20 ministres en moyenne depuis 1990. Au niveau des structures déconcentrées, il n'y a pas de femmes préfets de département au Bénin. Le Conseil Economique et Social (CES) a enregistré l'élection de deux (02) femmes conseillères sur trente (30) depuis sa création. La liberté d'expression des médias au Bénin est incarnée par une instance de régulation autonome : la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) où on note la présence d'une seule femme.

La marginalisation des femmes est une donnée constante de la vie politique béninoise. Ceci induit une sous représentation de celles-ci dans les instances décisionnelles et par conséquent l'affirmation des droits politiques des femmes se heurte donc à des obstacles et barrières.

### **3- Eléments explicatifs de la sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles**

La sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles est un fait empirique. Elle traduit une inégalité de genre et peut être assimilée dans la perspective durkheimienne à un fait pathologique (lié à une désintégration sociale). L'ensemble du corps social ne participant pas à la vie sociopolitique, malgré l'acceptation des normes et règles juridiques qui régissent la société (la régulation sociale), l'intégration des acteurs sociaux dans le tissu social n'est donc pas parfaite. Ceux-ci peuvent alors conduire au "suicide" des couches défavorisées. Il urge donc de rechercher les causes efficientes de cette sous représentativité et ce, dans la tradition et dans les mécanismes de sous-développement.

#### ***3.1- Faiblesse d'ordre juridique***

Le statut juridique de la femme au Bénin a été longtemps régi par les normes coutumières contenues dans le "Coutumier du Dahomey" de 1931 et le droit civil de 1804. Les acteurs sociaux béninois se réfèrent le plus souvent au "Coutumier" mieux connu et plus adapté aux réalités sociologiques des communautés. Or ce coutumier est en lui-même source d'inégalité et d'iniquité. On en a pour preuve l'article 218 qui stipule que "l'émancipation n'existe pas pour la femme".

Malgré la Loi fondamentale de la République populaire du Bénin (RPB) de 1977 (art.124) et la Constitution du 11 décembre 1990 (art. 26) qui ont reconnu l'égalité entre les genres, il semble que le statut juridique de la femme a peu évolué et ses droits individuels limités.

Les rapports sociaux inégalitaires persistent donc entre l'homme et la femme à tous les échelons de la vie et créent des formes de discrimination multiples (mariage forcé, mariage précoce, par échange, par rapt, les mutilations génitales féminines, le trafic des enfants, l'abus sexuel des enfants etc.).

### ***3.2- Pesanteurs socioculturelles***

La culture dans la perspective lévi-straussienne est ce qui permet d'assurer l'existence du groupe comme groupe. En ce sens, l'homme doit pouvoir s'identifier par rapport à sa culture car "aucun processus éducatif ne peut se faire hors du champ culturel qui l'a produit" (Assaba, 1997). Mais pour que cette culture puisse amener l'homme à réussir à part entière sa socialisation, les ambiguïtés culturelles qu'elle produit devraient être relevées voire éliminées. La tradition au sens anthropologique du terme telle qu'elle est conçue et vécue par les acteurs ne tolère pas qu'une simple femme commande aux hommes. Des discours populaires, on peut entendre les propos : "la politique n'est pas l'affaire des femmes", "il revient aux hommes de prendre les décisions et nous exécutons" etc. Ces prédispositions ancrées dans la mentalité non seulement des hommes et des femmes ont une influence qu'on n'imagine pas sur l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques étatique et décentralisée. Ainsi par exemple, au niveau local, les personnages clés souvent cités comme tenants et aboutissants des prises de décision sont : le mari (l'homme), les sages, le chef de village, le maire. Bon nombre sont encore les femmes qui s'effacent au profit de leur mari et des hommes lors des réunions communautaires qui malheureusement engagent l'avenir de la vie économique, politique et sociale de leurs communautés<sup>1</sup>. Toutefois, bien qu'elles ne soient pas impliquées dans les prises de décision, des femmes affirment qu'elles jouent un grand rôle dans l'organisation et le financement des activités communautaires (cérémonies de baptême par exemple,) où les hommes ne méconnaissent pas leurs capacités productives.

Des considérations religieuses constituent aussi des facteurs limitants la participation de la femme à la vie socio-politique locale. A titre d'exemple<sup>2</sup>, dans certaines régions comme Koutagba, Sankpiti etc. dans l'arrondissement d'Agouna (Commune de Djidja, Dép. du Zou) l'enrôlement des jeunes filles (de 8 à 15 ans) dans les couvents (du vodun Monlou à titre exceptionnel) ne facilite pas la scolarisation de celles-ci. Le vodun Monlou choisi pour adepte

des jeunes filles en âge d'être scolarisées et compte tenu du poids de la tradition dans ce milieu, on ne fait soumission aux prescriptions socio-religieuses afin de se préserver contre la violence du sacré. Aussi, elles ne portent pas de camisole jusqu'à l'âge de 15 ans du fait de certains rites initiatiques, ce qui constitue un frein pour leur intégration sociale. Or à 12-15 ans, ces filles sont "candidates" au mariage, donc le risque de ne pas fréquenter l'école est élevé et ainsi elles sont peu outillées à assumer de hautes fonctions politiques même dans les communautés.

A Nikki où la tradition islamique est plus forte, on peut noter des opinions des enquêtés relatives à la perception du genre :

- « On ne peut jamais parler ou du moins réaliser l'égalité entre l'homme et la femme car l'homme a une autorité sur la femme » (propos d'une femme de marché de Gourou),

- « Dans le foyer, les hommes n'aiment pas entendre parler d'égalité mais quand il s'agit des dépenses (cérémonies pour les baptêmes, les mariages) si l'homme donne un franc, il souhaite que la femme aussi en donne » (propos d'une femme bénéficiaire du projet PADEL) ;

- « La religion musulmane n'entend pas mettre l'homme et la femme au même pied d'égalité. La femme est l'inférieure de l'homme même si elle a un pouvoir financier » (discours d'un économiste travaillant pour le CRS à Nikki) ;

- « Selon l'Islam, c'est le garçon qui commande car c'est du garçon qu'est sortie la fille. Un homme dépasse toujours une femme » (discours d'un El Hadj).

- Celui-ci ajoute qu'il est écrit dans le coran que : « Vos femmes tiennent lieu pour vous d'un champ à labourer, allez à votre champ comme vous l'entendez » (Verset 223 de la sourate 2) ;

- « Quand il y a des cérémonies religieuses (baptêmes, mariage), les femmes qui sont dans les groupements ne viennent pas aux réunions, ni à une formation. Aussi, il y a une répartition inégale des tâches qui influence les activités du PADEL » (de l'entretien avec le sociologue du PADEL).

Certains enseignements contenus dans les traditions religieuses ne militent pas en faveur d'une meilleure habilitation de la femme et façonnent le mode de penser et d'agir de ces acteurs. Ceci semble être justifiée puisque du point de vue anthropologique la religion est un système cohérent qui compénètre toute la société et comme l'ont dit Louis Vincent Thomas et

René Luneau (cité par Aguessy, 1975) "en Afrique, sans être tout, la religion pénètre tout, et le Noir peut se définir comme un être incurablement religieux".

Etant donné que plus des 2/3 tiers des communes au Bénin sont des communes rurales aux niveaux desquelles de tel enseignement continue de faire force de loi, on peut comprendre que même si la décentralisation est un outil de promotion de la femme leur participation à la vie politique locale est sujette à des doutes.

### ***3.3- Obstacles liés aux tâches productives et reproductives***

Dans le domaine de la production, les femmes constituent une main d'œuvre abondante. Elles travaillent pour la plupart la terre (désherbage des champs, activité de labours, semence et récolte) sans pouvoir être des propriétaires terriens ; transforment les produits agricoles et les mettent sur le marché. Cette exploitation de la main d'œuvre féminine dans les activités agricoles et au sein des ménages obéît, à une organisation patriarcale de la famille qui accorde une certaine prééminence à l'homme. Celui-ci est considéré comme l'être susceptible de perpétuer la lignée. Il est le chef de la famille où s'effectue une division sexuelle du travail.

Le discours des acteurs surtout féminins semble bien illustrer cette logique sociale :

- Les hommes cherchent à subvenir aux besoins fondamentaux de la famille (logement, nourriture...);
- Mais les femmes dans la plupart des cas, assurent la satisfaction des besoins de la famille que le mari n'assume pas en totalité ;
- Les femmes prennent en charge les activités productives, les activités génératrices de revenus et assurent en même temps certaines dépenses sociales (éducation des enfants, baptême, cérémonie de sortie...);
- Le champ cultivé par la femme lui est très souvent prêté par son mari ou par un frère ;
- Le temps et l'énergie supplémentaire que consacrent les femmes aux activités productives ajoutées aux tâches reproductives traditionnellement dévolues à elles, rendent compte de leurs charges de travail et de leurs charges financières difficiles à quantifier ;
- Concernant les crédits, les femmes continuent d'être avalisées et les procédures à suivre de même que les garanties demandées sont trop lourdes pour elles.

Cette division crée une marginalisation des femmes qui, ne bénéficient pas tellement des retombées de leurs exploitations agricoles à cause de l'inégale répartition des ressources et des charges (domestique et champêtre).

Aussi, la charge de travail et la place de la femme dans les activités de subsistance s'expliquent-elles par la division sexuelle du travail qui elle-même repose sur l'articulation des modes de production tant capitaliste que domestique. Les femmes de par leurs tâches (agriculture, élevage, entretien du ménage et de la famille élargie) assurent alors le maintien et la reproduction de la main d'œuvre rurale et de la force du travail.

Dans le domaine de la reproduction, le véritable élément de valorisation du statut de la femme dans de nombreuses sociétés africaines notamment béninoise est la maternité compte tenu de la valeur économique et sociale de l'enfant. Elle se fait valoir par la maternité dans la mesure où une femme qui a mis au monde un enfant a un rang social plus élevé qu'une jeune fille. Cette dernière se voit aussi plus valorisée qu'une femme stérile. Fourn (1997) dira que : « Dans la mesure où en même temps que les femmes évoluent dans les conditions socio-économiques difficiles, elles doivent parallèlement procéder à une stratégie de maternité nombreuse...les femmes urbaines sont déchirées entre la maison et le marché du travail et pourtant, elles doivent faire un certain nombre d'enfants. Quant aux femmes rurales, si elles ont le pouvoir de mettre au monde des enfants...il n'est pas évident non plus qu'elles exercent le pouvoir de décider du nombre idéal d'enfant à procréer, donc de maîtriser leur fécondité par l'emploi libre de la contraception. ». En général, c'est au sein de la sphère domestique que la femme participe le plus aux activités et est sollicitée. De ce fait, la logique qui sous-tend ces actions sociales est qu'*il n'y a pas deux capitaines dans un même bateau* : la femme gestionnaire de la sphère domestique ne peut plus être alors, acteur politique de premier plan.

### ***3.4- Accès inégal à l'éducation***

La sous représentation politique des femmes au sein des instances décisionnelles pourrait également s'expliquer par les nombreuses disparités au niveau des filles et des garçons, des hommes et des femmes en matière d'éducation.

Les statistiques nationales (EDSB II, 2001) montrent que la majorité des femmes de 15-49ans (64%) n'ont aucune instruction, contre 40% chez les hommes âgés de 15-64ans. La proportion de femmes sans instruction est particulièrement élevée dans les zones rurales (78%) contre

44% en milieu urbain. Les résultats de l'enquête démographique de 2006 (EDSB III, 2006) montrent que 58 % des personnes de sexe féminin n'ont aucun niveau d'instruction. Chez les hommes, cette proportion s'élève à 37 %. Ces statistiques montrent qu'il existe une disproportion entre l'effectif des hommes instruits et celui des femmes.

Au niveau local (FIDESPRA, 2004), et à titre d'exemple, la commune de Bohicon dans le département du Zou enregistre en 2003 un taux brut de scolarisation (TBS) chez les filles qui est de 46,06% contre 68,72% chez les garçons avec un taux de déperdition scolaire de 53% chez les filles et 43% chez les garçons. Pour la commune de Zogbodomey, les TBS des filles et des garçons s'élèvent respectivement à 21,04% et 44,23%. Sans compter l'analphabétisme qui est essentiellement un phénomène féminin au Bénin, les inégalités de genre en matière d'éducation empêchent bon nombre de femmes à prendre conscience et à aborder avec beaucoup plus de sérénité les débats politiques et évidemment, à s'engager à les résoudre.

Par ailleurs, en dehors de la masse de femmes élites qui ont pu occuper de hautes fonctions (politiques, enseignement supérieur, monde de la recherche etc.), la plupart des femmes intellectuelles béninoises se retrouvent aisément dans les fonctions telles que : secrétaire de direction, infirmière, sage-femme, institutrice, etc. Autrement dit, les femmes sont éduquées dès le bas âge à "servir de faire valoir qu'à se faire valoir". Elles ont eu à intérioriser cette logique qu'elles que soient leurs capacités intellectuelles ce qui explique leur hésitation à s'engager sur la scène politique.

### ***3.5- Obstacles liés aux schèmes mentaux et à l'ordre du symbolique***

On s'intéressera ici à la symbolique du sexe pour mieux comprendre l'orientation sociale des attributs du genre.

En effet de cette symbolique du sexe :

- L'homme est désigné en fon par les expressions "*sunu*", "*sunu glégbénu*", "*assuka*" ; en bariba par "*tonduro*". Ces appellations renvoient au caractère physique de l'homme et traduisent sa puissance, sa virilité et même son idée de domination ;

- La femme est désignée par " gnonnu" en fon ; tonkuro en bariba. L'être féminin renvoie à l'idée de faiblesse, de soumission ce qui insinue la méfiance dans les rapports homme/femme ;

De ce fait, l'idéal masculin symbolise les qualités productives (la force, le courage, la détermination) alors que l'idéal féminin semble être relégué au second plan (idée d'infériorité). Dans la mentalité collective des béninois, on peut dire que tout est sexué non seulement l'être humain de sexe masculin et de sexe féminin mais aussi les plantes, les divinités, les représentations géomantiques. Des leçons tirées des mythes de la géomancie Fa, on peut noter :

- « Il ne faut jamais faire confiance à la femme, ne jamais lui livrer des secrets » (substance d'un récit du symbole géomantique *Abla mèdji*) ;

- « La femme née sous le signe de *Lètè Ogbé* dit qu'elle peut mieux faire et même mieux commander que l'homme » ;

Ces discours mythiques semblent être socialement confirmés surtout lorsqu'on sait que « Le discours du devin ... ne constitue en un sens, rien d'autre qu'un vaste commentaire sociologique des aspects de la réalité auxquels il s'applique » (Adler et Zempléni cités par Assaba, 1997).

L'univers décisionnel est fortement masculinisé et toutes les qualités développées chez les femmes par l'éducation sont à l'antipode des exigences de la sphère décisionnelle. La docilité opposée à l'instinct de commandement, la douceur à la brutalité, voire à la méchanceté, l'altruisme au machiavélisme, la discrétion à l'exhibition etc. (Dégbèlo, 1998). « Il y aurait, ainsi, un "passé" d'illégitimité qui entacherait le pouvoir (et qui), semble-t-il, rendrait les femmes peu enclines à briguer la légitimité populaire, ou même à avoir, simplement, leur intérêt pour le pouvoir. Ce serait, du reste, les mêmes raisons qui feraient qu'une femme qui recherche le pouvoir, paraît "dangereuse" ou "libre" et qui expliqueraient, aussi, que les femmes, surtout dans l'Afrique contemporaine, se soient rarement illustrés dans des coups d'Etat politiques. (UIDH, rapport 1995/96) ».

Ainsi, « si la femme ne participe pas du tout ou trop peu à la vie sociale, cela ne tient pas à une raison psychologique inhérente à son sexe, mais à des raisons sociales qui ont fait obstacle jusqu'ici à sa participation » (San Martin, 1975). Tout court alors vers la sexualisation de l'espace social de l'Homme. Ces nombreux obstacles limitant la participation



politique de la femme peuvent du point de vue théorique se lire à travers les résultats de recherche consignés dans le tableau suivant.

**Tableau N°1 : Principes GED et facteurs limitant l'intégration de GED à Djidja et à Nikki**

Principes de GED	Énoncé du principe	Facteurs limitant l'intégration de GED à Djidja	Facteurs limitant l'intégration de GED à Nikki
<b>La durabilité</b>	Le principe tient compte de la situation et des aspirations des jeunes générations de même que de la gestion rationnelle des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs de développement n'ont pas une idée claire et précise du concept genre ;</li> <li>- Le problème de scolarisation sélective constitue un frein au progrès social ;</li> <li>- Les problèmes sociaux (santé, éducation, environnement, communication) rencontrés par les femmes constituent un frein au DHD et au GED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs de développement n'ont pas une idée claire et précise du concept genre ;</li> <li>- Le problème de déperdition scolaire ne milite pas en faveur d'un développement équitable et durable.</li> </ul>
<b>La participation</b>	On met l'accent sur l'IPF et sur la participation de l'homme au processus de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des conditionnements sociaux (idée de soumission, d'assujettissement) pèsent sur la participation des femmes au développement ;</li> <li>- Des pesanteurs socioculturelles liées aux voduns Monlou et Tron kpédodéka limitent fortement l'élan de la femme à promouvoir un DHD ;</li> <li>-Les inégalités de genre sont perçues comme fait naturel</li> <li>- Des disparités de genre sont réelles (car présentent chez l'homme et la femme) et mythiques (car tenues pour naturelles et innées) ;</li> <li>- Des femmes intériorisent ces normes de différenciation basées sur l'idée d'une soumission inconditionnelle et sur la mission reproductive de la femme. Ces qualités la valorisent certes, dans une économie domestique mais contrarient ces chances de succès dans une économie de marché.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La tradition islamique forte dans cette localité influence la pleine participation des femmes</li> <li>-Des femmes se sentent inférieures aux hommes.</li> </ul>
	Le principe interpelle une société juste et équitable où chacun à quelque niveau se	- La femme vit un complexe d'infériorité par rapport à l'homme ;	- Les rapports sociaux sont encore, malgré les activités du

<b>Equité / Egalité</b>	trouve (familial, national, international) à l'aise sans contrainte ni subordination pour mieux participer au développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La femme est en position de subordination vis-à-vis de l'homme ;</li> <li>- La justice sociale est une problématique à résoudre ;</li> <li>- La recherche de l'équité / égalité semble ne pas être une préoccupation majeure pour les acteurs sociaux.</li> </ul>	<p>PADEL inégalitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes cherchent leur autonomie mais ne mettent pas un accent particulier sur l'équité/ égalité.</li> </ul>
<b>Empowerment</b>	Les bénéficiaires de l'empowerment doivent acquérir davantage de pouvoir sur les faits et circonstances qui les concernent. Ils doivent mieux exploiter leurs droits et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le pouvoir politique de la femme est faible</li> <li>- La femme vit dans un état de dépendance économique ;</li> <li>- Toute une confusion règne autour des notions de pouvoir, d'autorité, d'influence et de commandement dans le présent contexte social</li> <li>- Son pouvoir social n'a de sens que par rapport à son statut de mère ;</li> <li>- Beaucoup d'hommes considèrent le pouvoir comme un bien que l'on peut garder, donner, contrôler ou conférer ;</li> <li>- La conception de la notion de pouvoir induit une dichotomie par laquelle les individus sont supposés être puissants ou faible, oppresseurs ou opprimés et dominants ou dominés ;</li> <li>- Le système social perpétue l'idée de sexualisation de l'espace social de l'homme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pouvoir financier s'exerce dans une division sexuelle du travail ;</li> <li>- Le pouvoir politique de la femme est faible ;</li> <li>- Toute une confusion règne autour des notions de pouvoir, d'autorité, d'influence et de commandement dans le présent contexte social ;</li> <li>- Le système social perpétue l'idée de sexualisation de l'espace social de l'homme.</li> </ul>

Source : Kakai (2003)

#### **4- Genre et décentralisation pour un développement local durable**

Il existe une congruence entre les notions de démocratie, de décentralisation et de développement mais dans cette relation trilogique, il urge d'insister sur la notion de genre en tant que concept social, approche spécifique de développement et concept transversal.

Le concept genre fait appel à des principes tels que : la durabilité, l'équité/égalité, la participation et l'empowerment or ce que nous décentralisons du point de vue réforme administrative c'est bien le pouvoir. Mais face au contexte politique dans lequel la décentralisation est née avec ses ambitions multiples, il semble que l'approche genre fait piètre figure. Autrement dit le pouvoir est décentralisé dans une perspective sexospécifique.

En effet, la décentralisation au Bénin résulte de la centralisation du pouvoir politique et de l'échec des différents régimes politiques. Elle repose ainsi sur la nécessité d'un équilibre inter-régional plutôt que sur une synergie des relations homme/femme.

La volonté des femmes de participer à la vie publique a toujours été réelle mais il existe "une volonté politique insidieuse de la part de certains hommes politiques qui n'aiment pas aider les femmes à apparaître dans la vie publique. Les dernières élections municipales nous ont montré une fois encore la volonté de cette catégorie d'hommes politiques de mobiliser les femmes et de les écarter à l'heure du partage des postes. Elles sont en bas de liste souvent à la troisième position alors qu'on n'est pas sûr que le parti enlève trois sièges dans la même circonscription électorale" (de l'interview de Me Marie Elise Gbèdo au Bulletin d'information, Prodecom 2004).

Les partis politiques peuvent alors faire la promotion de la femme s'ils en ont la volonté car à travers la théorie de Maddick et de Randinelli, 1983 (cité par Bierschenk) il ressort que la décentralisation est hautement appréciée pour son rôle bien conçu de maintien de stabilité politique, un pré requis pour le développement en accordant une meilleure représentation à tous les groupes sociaux dans l'expression de leurs besoins, elle contribue à une plus grande équité dans l'allocation de ressources gouvernementales et réduit le risque de tensions sociales. Ainsi, elle permet de consolider la stabilité politique et l'union nationale.

Seuls les combats pacifiques (intellectuels, mouvements associatifs, etc.) visant l'amélioration du bien-être par le biais de l'empowerment peut induire sur une véritable démocratie, sur une bonne gouvernance et sur une décentralisation qui intègre les besoins pratiques et les intérêts

stratégiques de toutes les couches sociales. Ceci ne sera possible que si des programmes d'éducation non seulement en termes d'enseignement mais aussi d'instruction civique sont initiés et mis en application en faveur des communautés à la base car "qui a l'éducation a le pouvoir" (Kakaï, 2003).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGUESSY Honorat, *Religions Africaines comme effet et source de la civilisation de l'oralité*, colloque de Cotonou, 1975

ASSABA Claude, *Vivre et savoir en Afrique*, Paris, GREC, 1997

BIERSCHENK Thomas et al, *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala 1998

BISSILIAT Jeanne, La dynamique du concept « genre » dans les politiques du développement en Afrique in *Afrique Contemporaine*, n°196 octobre-décembre 2000

République du Bénin, *Coutumier du Dahomey*, 1931

COQUERY Vidrovitch, *Les africaines, histoire des femmes d'Afrique Noire au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. desjonquères, 1994

DEGBELO Amélie, *Les forces d'inertie à la promotion féminine au Bénin* (Etude réalisée pour le compte du PNUD), 1998

FIDEESRA, *Plans de développement communaux de Bohicon*, 2004

FIDEESRA, *Plans de développement communaux de Zogbodomey*, 2004

FOURN Elisabeth, *La maternité, un pouvoir ambigu pour les femmes*, article publié par UNESCO-Bénin, n°Spécial, 1997

GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2000

HOFMANN Elisabeth, *Intégrer le « genre » dans l'approche-projet : entre l'engouement dans les discours et la surcharge dans les pratiques*, Communication à l'occasion de 25 ans du Master/DESS : Analyse de projets Agricoles, industriels, sociaux et de l'environnement, université de Rennes 1, 28 octobre 2006

KAKAI Hygin, *Approche genre et projets de développement au Bénin : Cas du PADEL à Nikki et du PNDC à Djidja* (mémoire de maîtrise en Sociologie Anthropologie), UAC, FLASH, DPSA, 2003

LEVI STRAUSS Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton et co-La Haye, Paris, 1967

MADHU Bah Nath, *Genre, VIH et droits humains*, (Manuel de formation), 1999

MFPSS, *Plan d'Action National de promotion féminine*, 2001

MPREPE/INSAE/BCR, *Enquête Démographique et de Santé au Bénin, (EDSB-II)*, 2001

PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2003

PREJEAN Marc, *Sexes et pouvoir, La construction sociale des corps et des émotions*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1994

PRODECOM info, *Bulletin d'informations du programme d'appui au démarrage des communes*, n°002/mai-juillet 2004

SAN Martin Hermann, *Machismo ou la suprématie du mâle* in *Le Courrier-UNESCO*, Paris, Mars 1975

URD, *Population, développement et approche genre au Togo*, URD, Lomé, 1999

WW Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, Paris, 1960

ZWAHLEN Anne, *Relations sociales de genre, l'approche de la DDC*, Bernès, 1996

---

<sup>1</sup> Nous faisons allusion ici à un cas précis : il s'agit des constats faits sur les dynamiques de groupe lors des différents ateliers d'arrondissement entrant dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de développement (PDC) de certaines communes au Bénin (Agbangnizoun, Bohicon, Zogbodomey, département du Zou etc.)

<sup>2</sup> Ces exemples sont tirés de notre mémoire de maîtrise portant sur les questions de genre et projets de développement.